

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

Bourse d'appui financier – admission en éducation de la jeune enfance

L'Université de Saint-Boniface décerne annuellement aux étudiantes et aux étudiants des bourses en guise de besoin financier. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la liste complète des critères d'admissibilité et des documents à joindre au formulaire, le cas échéant.

Nom de famille :	
Prénom (s) :	
Adresse :	
Ville et province :	
Code postal :	
Courriel :	
N° de téléphone :	

J'atteste, par la présente, avoir lu et compris les critères d'admissibilité de cette bourse. De plus, je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à mes connaissances, complets et exacts.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Déclaration relative aux renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* sont utilisés à des fins de gestion des dossiers de bourses de besoin financier. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (237-1818, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.

Bourse d'appui financier – admission en éducation de la jeune enfance

Domaine d'études : Collégial (Éducation de la jeune enfance – programme régulier ou en milieu de travail)

Nombre : Variable

Montant : Variable

Critères d'admissibilité :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- déposer une demande d'admission au programme Diplôme en éducation de la jeune enfance au plus tard le 1^{er} mai;
- avoir été admis comme étudiante ou étudiant adulte au programme Diplôme en éducation de la jeune enfance;
- être inscrit à un minimum de 60 % d'une charge de cours pendant sa première année du programme Diplôme en éducation de la jeune enfance;
- prouver un besoin financier en remplissant les pages 3 et 4 de ce formulaire;
- le cas échéant, annexer à ce formulaire une copie de l'avis d'attribution d'aide financière (cet avis démontre que vous êtes admissible à un prêt étudiant du gouvernement).

Dates limite des demandes : le 1^{er} mai

La demande doit être soumise au Registrariat.

Étudiante ou étudiant adulte : On considère comme étudiante ou étudiant adulte toute personne qui répond à tous les critères suivants :

1. n'a pas fait ou n'a pas complété ses études secondaires;
2. n'a pas fait d'études postsecondaires dans une université ou un collège reconnu;
3. a 21 ans ou plus avant le 30 septembre pour l'année régulière;
4. a la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
5. ne satisfait pas à toutes les conditions générales d'admission.

N. B. : Cette bourse sera accordée en priorité aux étudiantes et étudiants du programme régulier qui ont été approuvés pour un prêt étudiant du gouvernement. On ne peut pas recevoir à la fois cette bourse et la Bourse de besoin en éducation de la jeune enfance.

VEUILLEZ REMPLIR LES SECTIONS SUIVANTES.

1. STATUT/LOGEMENT (Veillez seulement cocher une des situations suivantes)

- Je suis célibataire et je vis avec mes parents.
- Je suis célibataire, je ne vis plus avec mes parents et je paie du loyer.
- Je suis chef(fe) de famille monoparentale. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait sans enfants à ma charge.
- Je suis marié(e) ou conjoint(e) de fait et j'ai au moins un enfant à ma charge. Veuillez indiquer le nombre d'enfants à votre charge : _____

Si vous avez indiqué que vous êtes marié(e) ou conjoint(e) de fait, veuillez cocher les situations qui s'appliquent :

- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe travaille à temps partiel.
- Mon conjoint ou ma conjointe est sans emploi.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps plein.
- Mon conjoint ou ma conjointe étudie à temps partiel.

2. VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE.

Avez-vous obtenu un prêt étudiant du gouvernement?

- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez attacher à cette demande une copie l'avis de contribution d'aide financière (cet avis démontre que vous êtes admissible à un prêt étudiant du gouvernement et indique les montants de votre prêt). Vous pouvez l'imprimer de votre portail Internet de l'Aide aux étudiants du Manitoba. Ce document est obligatoire pour l'évaluation de votre demande.

Si vous n'avez pas obtenu un prêt d'études du gouvernement, expliquer pourquoi :

3. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

4. RESSOURCES FINANCIÈRS DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT

	Montant par mois	Nombre de mois	Total
Revenu net d'emploi durant l'été avant le début de la session régulière (mai à aout)	\$		\$
Revenu net anticipé durant la session régulière (septembre à avril)	\$		\$
Allocations des parents (septembre à avril) ¹	\$		\$
Parrainage de MMF, du Conseil de bande ou d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)	\$		\$
Assistance sociale ou aide à l'emploi et au revenu	\$		\$
Allocation canadienne pour enfants	\$		\$
Montant de placements, REER, REEE, épargne, etc. que vous prévoyez utiliser pendant l'année académique en cours		\$	
Valeur des bourses déjà reçues pour l'année académique en cours		\$	
Valeur de votre prêt étudiant du gouvernement pour l'année académique en cours (utiliser les montants indiqués sur l'avis d'attribution d'aide financière)		\$	
Montant d'un prêt bancaire étudiant ou marge de crédit étudiante que vous prévoyez utiliser pour l'année académique en cours		\$	
TOTAL des ressources		\$	

1. Le cas échéant, indiquez le montant que vos parents vous accordent par mois pour vous aider avec vos frais de scolarité.